

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 février 2024 à 19 heures

L'an deux mille vingt-quatre et le 22 février à 19 heures le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de LONGIS Marie-Line, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 16 février 2024

Présents : LONGIS Marie-Line, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, GIRAUD Pascale, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice., JOLLAND Marie-Chantal, PHILIBERT dit JAIME Michel, CHERON Elodie,

Excusés/Absents :

PUECH Julie représentée par Mme LONGIS Marie-Line,
VEYRAND Pierre représentée par M. PHILIBERT dit JAIME Michel,
GARCIA Brigitte représentée par M GRENIER Roland
KUHNE Pablo, DUC-MAUGE Pascal JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien

Secrétaire de séance : MARIN Béatrice

Ordre du jour :

Signature du PV du 29 janvier 2024.

- **Décisions du Maire.**

- **Délibérations** :

- Compte de gestion Gite auberge 2023
- Compte administratif gite auberge 2023
- Affectation des résultats gite auberge
- Compte de gestion Bibliothèque 2023
- Compte administratif Bibliothèque 2023
- Affectation des résultats Bibliothèque
- Compte de gestion Logements Maison Darodes 2023
- Compte administratif logement maison Darodes2023
- Affectation des résultats logement maison Darodes
- Compte de gestion Restaurant scolaire 2023
- Compte administratif Restaurant scolaire 2023
- Affectation des résultats Restaurant scolaire
- Compte de gestion Commune 2023
- Compte administratif Commune 2023
- Affectation des résultats Commune
- Choix du mobilier pour la Maison Renevier
- Non-Valeur budget commune
- Vote des subventions aux associations
- Montant du loyer mensuel pour le local communal destiné au Médecin
- Convention Centre de Gestion « Interventions Prévention des Risques Professionnels »

- **Divers.**

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme Marin Béatrice a été élue à l'unanimité.

2/ Validation et signature du PV 29 janvier 2024

3/ Décisions du Maire

- 20240101 : Acceptation don-Asso Sauvegarde de la Chapelle St Jean le Fromental
- 20240202 : Remboursement sinistre : Dégât bâtiment foot suite tempête 18/09/2023

4/ Compte de gestion Gite auberge 2023

Le compte de gestion est établi par le trésorier avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (un par budget voté). Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 février 2024 à 19 heures

recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

➤ Résultat de clôture 2023 : + 60 808.35

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 14 pour 14)

5/ Compte administratif 2023 Gîte auberge

Le compte administratif quant à lui, constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale. À la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser).

✓ Compte administratif

Investissement

Recettes d'investissement :	11 160.00€
Dépenses d'investissement :	1 100.00€
Résultat d'investissement :	10 060.00€
Report 2022	0.00€
Résultat comptable	10 060.00€

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	23 026.63€
Dépenses de fonctionnement :	6 331.68€
Résultat de fonctionnement :	16 694.95€
Report 2022	34 053.40€
Résultat comptable	50 748.35€

➤ **Résultat cumulé** 60 808.35€

Accepté à la majorité des votants (Votants 12- Pour 12)

6/ Affectation des résultats gîte auberge

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget Gîte Auberge 2024 comme suit :

Section Fonctionnement (pour mémoire report 2022 : 34 053.40€)

Affectation de résultat (report 2022+ résultat 2023) :

50 748.35€ en excédent de fonctionnement.

Section Investissement pour mémoire report 2022 : 0€

Pour information le solde d'investissement est de 10 060.00€

Accepté à l'unanimité des votants (votants 14 pour 14)

7/ Compte de gestion Bibliothèque 2023

➤ Résultat de clôture 2023 : + 5 648.34

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 14 pour 14)

8/ Compte administratif 2023 Bibliothèque

✓ Compte administratif

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	50 520.80€
Dépenses de fonctionnement :	45 856.17€
Résultat de fonctionnement :	4 394.63€
Report 2022	1 253.71€
Résultat comptable	5648.34€

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 février 2024 à 19 heures

➤ **Résultat cumulé** 5 648.34€

Accepté à la majorité des votants (Votants 12- Pour 12)

9/ Affectation des résultats Bibliothèque

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget Bibliothèque 2024 comme suit :

Section Fonctionnement (pour mémoire report 2022 : 1 253.71€)

Affectation de résultat (report 2022+ résultat 2023) :

5 648.34€ en excédent de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité des votants (votants 14 pour 14)

10/ Compte de gestion Logements Maison Darodes 2023

➤ Résultat de clôture 2023 : 53 439.91

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 14 pour 14)

11/ Compte administratif 2023 Logement Maison Darodes

✓ Compte administratif

Investissement

Recettes d'investissement : 10 037.60€

Dépenses d'investissement : 8 720.28€

Résultat d'investissement : 1 317.32€

Report 2022 - 9 623.60€

Résultat comptable - 8 306.28€

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 30 035.50€

Dépenses de fonctionnement : 18 589.84€

Résultat de fonctionnement : 11 445.66€

Report 2022 50 300.43€

Résultat comptable 61 746.09€

➤ **Résultat cumulé** 53 439.81€

Accepté à la majorité des votants (Votants 12- Pour 12)

12/ Compte de gestion Restaurant scolaire 2023

➤ Résultat de clôture 2023 : + 1 283.34

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 14 pour 14)

13/ Compte administratif 2023 Restaurant scolaire 2023

✓ Compte administratif

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 69 560.94€

Dépenses de fonctionnement : 75 260.94€

Résultat de fonctionnement : - 5700.00€

Report 2022 6 983.34€

Résultat comptable 1 283.34

➤ **Résultat cumulé** 1 283.34€

Accepté à la majorité des votants (Votants 12- Pour 12)

14/ Compte de gestion Logements COMMUNE 2023

➤ Résultat de clôture 2023 : 157 392.09

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 14 pour 14)

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 février 2024 à 19 heures

15/ Compte administratif 2023 Commune

✓ **Compte administratif**

Investissement

Recettes d'investissement :	1 057 393.19€
Dépenses d'investissement :	1 308 662.24€
Résultat d'investissement :	2 366 055.43€
RAR 2023	223 270.00€
Report 2022	- 164 064.55€
Résultat comptable	- 562.558.78€
Resultat corrigé des RAR	- 339 288.72€

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	1 308 662.24€
Dépenses de fonctionnement :	1 088 344.91€
Résultat de fonctionnement :	220 317.33€
Report 2022	499 633.48€
Résultat comptable	157 392.09€

➤ <u>Résultat cumulé</u>	157 392.09€
➤ <u>Résultat corrigé des RAR</u>	380 662.09

Accepté à la majorité des votants (Votants 12- Pour 12)

16/ Affectation des résultats COMMUNE

M Philibert Michel, adjoint aux finances, rappelle que les budgets restaurant scolaire et logements maison Darodes sont intégrés au Budget Commune

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget COMMUNE comme suit :

	RESULTAT COMMUNE	DARODES	RESTAURANT SCOLAIRE	Cumul investissement
INVESTISSEMENT				
Résultat 2023	- 398 494,17	1 317,32	-	- 397 176,85
Report	- 164 064,55	- 9 623,60	-	- 173 688,15
Report cumulé	- 562 558,72	- 8 306,28	-	- 570 865,00
RAR	223 270,00	-	-	223 270,00
REPORT Cumule déduit RAR	- 339 288,72	-	-	-347 595,00
FONCTIONNEMENT				
				Cumul fonctionnement
Résultat 2023	220 317,33	11 445,66	- 5 700,00	226 062,99
Report	499 633,48	50 300,43	6 983,34	556 917,25
Report cumulé	719 950,81	61 746,09	1 283,34	782 980,24
Affectation de résultat	782 980,24			
1068 RI	- 347 595,00			
002 RF	435 385,24			

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 février 2024 à 19 heures

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 14 pour 14)

Arrivée de M DUC MAUGE Pascal

17/ Choix du Mobilier et Matériel Maison Renevier

Au vu de l'avancement des travaux de la maison Renevier, il est nécessaire d'effectuer un choix du mobilier et matériel pour accueillir l'EVS (l'Espace de Vie Sociale) et le Coworking. Lors de la commission travaux du mardi 13 février 2024 les devis des cinq fournisseurs consultés pour le mobilier et matériel ainsi que ceux des 4 fournisseurs pour l'informatique et le numérique ont été présentés. Les critères de choix s'appuient sur 40% du prix - 30% sur les qualités techniques et fonctionnelles -30% sur les qualités esthétiques et d'intégration dans l'espace.

A l'issue de cette réunion, le choix s'est porté sur

Matériel informatique et numérique

Reflex informatique : Montant HT 3 395.84€

Mobilier et matériel

Au truc : Montant HT 23 634.98€

Work With Island : Montant HT 4 440.30€

Soit un montant total de 31 471.03€ HT

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 15 pour 15)

18/ Admission en non-valeur de titres de recettes, liste n° 6490390512 pour un montant de 201.50 euros. Budget Commune.

Vue la proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 6 février 2024, la liste n° 6490390512 doit nécessairement être admise en non-valeur au motif de « Poursuites sans effet ». pour un montant de 201.50€

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 15 pour 15)

19/Attribution de subvention 2024 aux associations

La commission s'étant réuni, il est proposé l'attribution de subvention comme suit :

Associations	Actions et projets proposés	Montant demandé pour 2024	Attributions accordées pour 2024
AFR CHATTE	Chantier jeunes	0€	500€
Amicale Laïque	Sorties scolaires, fournitures...	2 350€	2 000€
Pompiers de Vinay	Fanfare	0€	250€
AFAA	Congrès de l'Ascension 2024	2 000€	1 600€
BINETTE ET CIE	Activité semaine alimentaire	1 000€	500€
Les amis de l'Orgue	Festival académie Grenoble et concerts 2024	1 000€	500€
Rue Haute Production	Pig'hall. Festival des 21 et 22 juin 2024	2 000€	1 700€
Textes en l'air	Festival Textes en l'Air 2024	3 500€	3 200€

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 février 2024 à 19 heures

Souvenir Français	Anciens combattants	0€	300€
Les sentiers antonins	Développements des itinéraires de randonnées	500€	500€
EVS : La Dynamo	Convention	5 500€	5 500€
Comité des fêtes	Animations vogues	0.00€	800€
Amicale des pompiers St Antoine	Cross des moines	1 500€	1 200€
MFR CHATTE	Enfants de St Antoine l'Abbayes scolarisés à la MFR	350€	350€
Total des subventions accordées		19 700.€	18 900€

Montant proposé au BP 19 150 €

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 15 pour 15)

20/ Montant du loyer de la location professionnel du médecin sis place Ferdinand Gilibert

Le local pour le médecin devrait être terminé pour le 1^{er} avril 2024. Après une rencontre et en accord avec le Médecin, il est proposé que le montant du bail professionnel soit de 485€ TTC hors charges.

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 15 pour 15)

21/Intervention Prévention des Risques Professionnels- Convention avec le CDG38

La réglementation oblige les élus et services, de définir, planifier et mettre en œuvre une politique des risques professionnels. « Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous leur autorité.

Forts de ce constat le Centre De Gestion de l'Isère, par une convention, dont les tarifs sont négociés, signée avec la Mairie, peut intervenir dans le cadre de l'exécution comme conseiller de l'autorité territoriale dans les domaines d'intervention suivant :

Prévention primaire (prévenir) : Agir sur les causes organisationnelles et techniques afin de supprimer ou réduire des risques liés aux situations de travail.

Prévention secondaire (Réduire) : Aider les agents y compris les managers à développer des connaissances pour faire face aux situations de risques

Prévention tertiaires (reconstruire /réparer) : gérer les situations de crise, mettre en place des dispositifs d'assistance aux agents affectés par les risques psychosociaux, analyser les accidents, incidents du travail.

Accepté à l'unanimité des votants (Votants 15 pour 15)

22/Divers

- Commémoration du 19 mars- 18h00
- Elections européennes 9 juin. Prévoir la présence des élus pour la tenue des bureaux de vote.
- Rallye de St Marcellin les 5 et 6 juillet 2024
- M GRENIER Roland
 - Schéma directeur d'eau et d'assainissement : travaux (séparatif) sur St Antoine en 2025 2026 au plus tard.
- Mme DIDIER Véronique
 - Distribution du journal communal les 4/5 mai
 - Derniers articles le 30 mars 2024

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 février 2024 à 19 heures

- Mme MILLAT Véronique
Isère attractivité met en place une étude de fréquentation (février à sept 2024) pour mesurer la fréquentation touristique de St Antoine l'Abbaye ; de Crémieux, des 2 alpes et d'Allevard.
- Mme VILLARD Bernadette
Point sur l'avancement des études et subventions portant sur les logements
Point sur la salle multi activité : Une enquête sera bientôt déposée dans les boîtes aux lettres afin de connaître les besoins des usagers.
- Mme LONGIS Marie-Line
Lecture faite, par Madame le Maire, portant sur la réception d'un courrier non signé « Tribune du Collectif de Saint-Antoine-l'Abbaye » au sujet de l'avenir de la Médiathèque et portant sur l'inquiétude de son financement et de son personnel.

En premier lieu, Madame la Maire rassure tous les membres du conseil municipal présents ; la médiathèque à ce jour n'est pas en péril financièrement et ne l'a jamais été.
Le budget voté permet sans aucun doute le maintien en activité de la médiathèque, comme les années précédentes. Cette inquiétude est issue d'une rumeur et sans fondement.

D'autre part, quant aux problèmes du personnel, Madame le Maire a dû relater les faits antérieurs quant aux absences répétées des deux salariées (A & B) de la Médiathèque et le départ précipité et définitif de l'une d'entre elles (B).

Les élus du conseil municipal présents ont souhaité plus d'éclaircissements et des réponses sur cette situation qui durait depuis quelques temps.

Madame le Maire explique qu'elle a été interpellée en 2022 par une des salariées (B) de la Médiathèque dès son arrivée en qualité de Maire en l'informant que sa collègue (A) avait un comportement verbal inapproprié et qu'elle subissait des agissements hiérarchiques insociables depuis son recrutement en 2020.

Madame le Maire propose à sa salariée (B) d'intervenir et de les réunir rapidement afin de mettre un terme à cette situation.

La salariée (B) ne le souhaite pas de peur de reproches et pense pouvoir régler seule la situation.

Madame le Maire explique à son conseil municipal, que la salariée (B) de la Médiathèque a entrepris en avril 2023 à l'encontre de sa collègue (A), une saisine de signalement pour harcèlement auprès du Centre de Gestion 38.

Madame le Maire apprend à l'occasion de cette saisine, qu'une médiation a été entreprise par la salariée (A) sans aucune information ni autorisation auprès de sa hiérarchie.

Une médiation organisée par l'employeur avait été prévue en lien avec le Centre de Gestion 38 mais cette médiation non autorisée a été faite à l'aide d'une habitante et amie choisie par la salariée (A) et acceptée par la salariée (B).

Toutefois, à l'issue de cette médiation, la salariée (B) a compris que la situation ne changerait pas, sa collègue ne se remettant pas en cause et cela a entraîné brutalement son arrêt en maladie.

Madame le Maire n'a jamais eu connaissance par « la médiatrice » ni « la salariée » (A) du contenu de cette médiation ni son compte-rendu.

Suite à cette saisine, Madame le Maire s'est immédiatement entretenue avec le Directeur Général des Services et la Responsable de la Direction Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion 38 pour envisager ensemble les suites à donner, sachant que les responsables du Centre de Gestion 38 ont averti Madame le Maire que sa salariée (A) ayant initié la médiation était passible d'une sanction et que cela aurait pu être beaucoup plus grave si la plaignante (B) poursuivait sa démarche en plainte.

Madame le Maire, n'a pas souhaité mettre un blâme à sa salariée (A), dans un souci d'apaisement et pensant que cette dernière améliorerait son comportement.

A ce jour, la salariée ayant initié la médiation (A) est en arrêt maladie depuis 3 mois et la salariée (B) est en disponibilité depuis 09/2023 après 5 mois d'arrêt maladie.

Afin de palier à ces absences, deux recrutements CDD ont eu lieu en Août 2023 pour maintenir la Médiathèque ouverte. Mais plus aucune animation n'a eu lieu dans les écoles des 3 communes (Saint-Bonnet-de-Chavagne, Montagne et Saint-Antoine-l'Abbaye) par manque de personnel qualifié.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 février 2024 à 19 heures

Madame le Maire a rapidement mis en place, en support, une équipe de bénévoles afin d'empêcher la fermeture de la Médiathèque (arrivée et sortie des livres, couverture et rangement des livres, ...).

Aussi, une commission Médiathèque a été mise en place avec les 3 communes (Saint-Bonnet-de-Chavagne, Montagne et Saint-Antoine-l'Abbaye) et la responsable du Réseau Pass'thèque pour les informer régulièrement de la situation.

En février 2024 une personne de ce collectif a fait signer une pétition lors des heures d'ouverture de la médiathèque contre la baisse supposée du budget de la médiathèque sur la base de rumeurs infondées, n'ayant aucunement pris soin de nous interroger au préalable.

Madame le Maire déplore cette situation et dénonce les fausses informations qu'à fait circuler ce « collectif de Saint-Antoine-l'Abbaye » au sein de la commune.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h00.

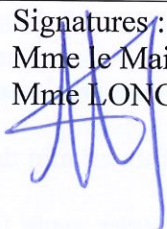
Prochains Conseil Municipal :

Lundi 25 mars 2024

Lundi 29 avril 2024

Signatures:

Mme le Maire,
Mme LONGIS Marie-Line



Le secrétaire,
Mme MARIN Béatrice

